



Sous-comité du patrimoine bâti

Procès-verbal 32

Le jeudi 2 août 2018

9 h 30

Salle Champlain, 110, avenue Laurier Ouest

- Nota :*
- 1. Veuillez noter que ces procès-verbaux doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRES jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par le Comité.*
 - 2. Le soulignement indique qu'il s'agit d'une nouvelle recommandation ou d'une recommandation modifiée approuvée par le Comité.*
 - 3. À moins d'avis contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seront présentés au Comité de l'urbanisme le 28 août 2018.*

Présents : Conseiller T. Nussbaum (président)
Membre du public B. Padolsky (vice-président)
Conseillers : M. Wilkinson, C. McKenney
Membres du public: C. Quinn, L. A. (Sandy) Smallwood

Absents : Conseiller S. Moffatt

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT

On trouvera les déclarations d'intérêt à chaque point correspondant de l'ordre du jour:
Le point 1 de l'ordre du jour du Sous-comité du patrimoine bâti « Phase II de l'Étude sur le district de conservation du patrimoine de la Côte-de-Sable : Désignation des districts de conservation du patrimoine proposés Russell-Range et Besserer-Wurtemberg ».

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

Procès-verbal 31 – le lundi 18 juin 2018

ADOPTÉ

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION, DE L'INFRASTRUCTURE ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

SERVICES DES EMPRISES, DU PATRIMOINE ET DU DESIGN URBAIN

1. PHASE II DE L'ÉTUDE SUR LE DISTRICT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE DE LA CÔTE-DE-SABLE : DÉSIGNATION DES DISTRICTS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE PROPOSÉS RUSSELL RANGE ET BESSERER WURTEMBERG

ACS2018-PIE-RHU-0019

RIDEAU-VANIER (12)

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT

Le vice-président Barry Padolsky déclare un possible intérêt pécuniaire, réputé indirect, concernant le point 1 de l'ordre du jour 32 du Sous-comité de patrimoine bâti, soit « Phase II de l'Étude sur le district de conservation du patrimoine de la Côte-de-Sable : Désignation des districts de conservation du patrimoine proposés Russell-Range et Besserer-Wurtemberg » (ACS2018-PIE-RHU-0018), car il a le statut de propriétaire et de résident du District de conservation du patrimoine de l'avenue Russell et du chemin Range.

Le vice-président Barry Padolsky ne participe pas aux discussions ni au vote concernant ce point.

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Sous-comité du patrimoine bâti recommande au Comité de l'urbanisme de recommander à son tour au Conseil :

1. **De désigner le district de conservation du patrimoine Russell Range indiqué dans le document 2, aux termes de l'article 41 de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*;**
2. **D'adopter le Plan du district de conservation du patrimoine Russell Range illustré dans le document 3;**
3. **De désigner le district de conservation du patrimoine Besserer Wurtemberg indiqué dans le document 4, aux termes de l'article 41 de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*;**
4. **D'adopter le district de conservation du patrimoine Besserer Wurtemberg illustré dans le document 5;**
5. **D'approuver la limite modifiée du secteur à caractère patrimonial culturel de la Côte-de-Sable, comme l'illustrent le document 6 et les lignes directrices connexes concernant le secteur, de façon à exclure les districts mentionnés ci-dessus.**

MacKenzie Kimm, urbaniste II, Emprises, Patrimoine et Design urbain, donne un résumé des recommandations du rapport. Une copie de sa présentation PowerPoint est conservée au greffe municipal.

Le conseiller du quartier, Mathieu Fleury, est présent et prend part à la discussion sur ce point.

Les membres du Sous-comité ont reçu les communications suivantes, dont des copies sont conservées au greffe municipal :

- courriel et diapositives de John Swettenham, datés du 31 juillet;
- lettre de David B. Flemming (Patrimoine Ottawa), datée du 31 juillet;
- lettre de Chad Rollins (Action Côte-de-Sable), datée du 1^{er} août.

Les membres du public suivants prennent la parole devant le Sous-comité :

- John Swettenham (en son propre nom et au nom de Robert Zribi);
- David B. Flemming (Patrimoine Ottawa).

Motion N° SCPB 32/1

Motion du membre public L.A. (Sandy) Smallwood

ATTENDU QUE le rapport ACS2018-PIE-RHU-0019 et le document 3 excluent la propriété de l'ambassade de l'Égypte, située aux 452 et 454, avenue Laurier Est, du projet de District de conservation du patrimoine de l'avenue Russell et du chemin Range;

ATTENDU QUE le propriétaire a demandé l'an dernier des permis pour démolir l'habitation isolée de deux étages située au 452, avenue Laurier Est, et construire une annexe au bâtiment de catégorie 2 situé au 454, avenue Laurier Est;

ATTENDU QUE l'aménagement est également assujéti à un processus de réglementation du plan d'implantation et que les permis de construire ne seront pas délivrés tant qu'une demande n'aura pas été soumise et qu'une entente n'aura pas été enregistrée;

ATTENDU QUE la propriété est exclue du district proposé afin que l'aménagement puisse se réaliser;

ATTENDU QUE le personnel des services du patrimoine a collaboré, et continuera de collaborer avec les propriétaires tout au long du processus de délivrance des permis de construire et de réglementation du plan d'implantation, afin d'assurer la compatibilité de l'aménagement avec le district proposé;

IL EST RÉSOLU QUE le Sous-comité du patrimoine bâti recommande au Comité de l'urbanisme de recommander à son tour au Conseil de modifier le rapport du personnel de façon à y inclure la recommandation suivante :

Que le Conseil donne la directive au personnel d'adopter, dans les 24 mois suivant la délivrance des permis de construire requis relativement aux 452 et 454, avenue Laurier Ouest, un règlement modifiant le District de conservation du patrimoine de l'avenue Russell et du chemin Range afin d'y inclure ces propriétés.

ADOPTÉ

Le Sous-comité du patrimoine bâti ADOPTE les recommandations du rapport, dans leur version modifiée par la motion n^o 32/1.

2. DEMANDE VISANT LA MODIFICATION DU MONASTÈRE DES SŒURS DE LA VISITATION, SITUÉ AU 114, CHEMIN RICHMOND, UNE PROPRIÉTÉ DÉSIGNÉE EN VERTU DE LA PARTIE IV DE LA *LOI SUR LE PATRIMOINE DE L'ONTARIO*

ACS2018-PIE-RHU-0018

KITCHISSIPPI (15)

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Sous-Comité du patrimoine bâti recommande au Comité de l'urbanisme de recommander à son tour au Conseil :

1. d'approuver la demande visant à modifier l'ancien monastère des Sœurs de la Visitation par la démolition d'une partie de l'aile Ouest, comportant deux étages, et de toute l'aile Sud, qui ne comprend qu'un étage, conformément aux plans préparés par rla/architecture et soumis par Ashcroft les 27 avril 2018 et 13 juin 2018, à la condition que les enregistrements numériques des parties de l'édifice à démolir soient déposés aux Archives de la Ville d'Ottawa;
2. d'approuver la restauration de la partie patrimoniale de l'édifice conformément aux dessins et au plan de conservation préparés par Robertson Martin Architects et soumis par Ashcroft les 27 avril 2018 et 13 juin 2018;
3. d'approuver la demande visant la construction d'un immeuble d'habitation de neuf étages et la modification de l'ancien monastère des Sœurs de la Visitation conformément aux plans préparés par rla/architecture et soumis par Ashcroft les 27 avril 2018 et 13 juin 2018, à la condition que soient délivrés, en vertu de pouvoirs délégués, deux permis pour :

- la restauration de la véranda avant;
- la réalisation du plan d'aménagement paysager pour la cour;
- 4. de déléguer au directeur général de Planification, Infrastructure et Développement économique le pouvoir d'effectuer des changements mineurs à la conception;
- 5. de délivrer le permis relatif au patrimoine, devant expirer dans trois ans à compter de la date de sa délivrance, sauf prolongation approuvée par le Conseil;
- 6. de surseoir à l'avis exigé en vertu du paragraphe 29(3) et de l'alinéa 34(1) du *Règlement de procédure*, afin que le Conseil puisse examiner le présent rapport à sa réunion du 29 août 2018.

(Nota : Le délai réglementaire de 90 jours d'examen de cette demande, exigé en vertu de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, a été prolongé et prendra fin le 31 août 2018.)

(Nota : L'approbation de la demande de modification aux termes de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario* ne signifie pas pour autant qu'elle satisfait aux conditions de délivrance d'un permis de construire.)

MacKenzie Kimm, urbaniste II, Emprises, Patrimoine et Design urbain, donne un résumé des recommandations du rapport. Une copie de sa présentation PowerPoint est conservée au greffe municipal.

Le conseiller du quartier, Jeff Leiper, est présent et prend part à la discussion sur ce point.

Les membres du Sous-comité ont reçu les communications suivantes, dont des copies sont conservées au greffe municipal :

- courriel et feuille de commentaires de Stelios Pneumaticos, datés du 28 juillet;
- courriel de Krystin Vienneau, daté du 30 juillet (préoccupations);
- lettre de Linda Hoad (Patrimoine Ottawa), datée du 31 juillet (opposition à la démolition d'une partie quelconque du bâtiment historique);

- courriel de Barbara Montgomery, daté du 31 juillet;
- feuille de commentaires et diapositives de Bob Smith, datées du 31 juillet;
- feuille de commentaires de Barbara Malone, datée du 29 juillet (appui);
- courriel et lettre de Lorne Cutler (Hampton Iona Community Group), datés du 1^{er} août (préoccupations);
- commentaires et diapositives de David Jeanes (en son propre nom), reçus le 1^{er} août;
- courriel de Karan Smith, daté du 2 août.

Les membres du public suivants prennent la parole devant le Sous-comité :

- Linda Hoad (Patrimoine Ottawa);
- David Jeanes (en son propre nom);
- Bob Smith;
- Lorne Cutler (Hampton Iona Community Group);
- Rod Lahey (Roderick Lahey Architects) (diapositives conservées au greffe);
- Robert Martin (Robertson Martin Architects).

Les recommandations du rapport sont ensuite soumises à un vote, et REJETÉES par quatre voix négatives contre deux voix affirmatives, ainsi réparties :

VOIX AFFIRMATIVES Conseillers M. Wilkinson, T. Nussbaum
(2):

VOIX NÉGATIVES Représentants du public : B. Padolsky, C. Quinn, L. A.
(4): (Sandy) Smallwood

Conseillère C. McKenney

Motion N° SCPB 32/2

Motion du vice-président B. Padolsky

Que le Sous-Comité du patrimoine bâti recommande au Comité de l'urbanisme de recommander à son tour au Conseil :

- 1. de refuser la demande visant à modifier l'ancien monastère des Sœurs de la visitation;**
- 2. de refuser la restauration proposé de la partie patrimoniale de l'édifice**
- 3. de refuser la demande visant la construction d'un immeuble d'habitation de neuf étages et la modification de l'ancien monastère des Sœurs de la Visitation**
- 4. de surseoir à l'avis exigé en vertu du paragraphe 29(3) et de l'alinéa 34(1) du Règlement de procédure, afin que le Conseil puisse examiner le présent rapport à sa réunion du 29 août 2018.**

(Nota : Le délai réglementaire de 90 jours d'examen de cette demande, exigé en vertu de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, a été prolongé et prendra fin le 31 août 2018.)

La motion n° SCPB 32/2 est ADOPTÉE par un vote de quatre voix affirmatives contre deux voix négatives, ainsi réparties :

VOIX AFFIRMATIVES Représentants du public : B. Padolsky, C. Quinn, L. A. (4): (Sandy) Smallwood

Conseillère C. McKenney

VOIX NÉGATIVES (2): Conseillers M. Wilkinson, T. Nussbaum

Le Sous-comité donne les DIRECTIVES suivantes au personnel afin que l'information supplémentaire ainsi que les recommandations du Sous-comité du patrimoine bâti soient examinées par le Comité de l'urbanisme :

Qu'avant la réunion du Comité de l'urbanisme du 28 août 2018, le personnel collabore avec le requérant aux recommandations et aux stratégies d'atténuation de l'étude d'impact sur le patrimoine culturel, afin notamment :

- de décrire en détail la partie en retrait de l'ajout relié directement à l'aile ouest, pour en assurer la transition adéquate et atténuer les répercussions de sa hauteur sur le monastère existant;

- d'élargir la partie en verre reliant l'ajout à l'aile ouest du monastère, pour adoucir la transition entre l'ancien et le nouveau bâtiment.

POINTS SUPPLÉMENTAIRES

DEMANDE VISANT À DÉMOLIR L'IMMEUBLE SITUÉ AUX 488-500, RUE BANK, DANS LE DISTRICT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE DU CENTRE-VILLE, ET À CONSTRUIRE UN NOUVEL IMMEUBLE, SELON LES PLANS DÉFINITIFS DE CORE ARCHITECTS, REÇUS LE 12 DÉCEMBRE 2012

SOMERSET (14)

Motion N° SCPB 32/3

Motion du vice-président B. Padolsky

IL EST RÉSOLU QUE le Sous-comité du patrimoine bâti approuve l'ajout de ce point à l'ordre du jour de la réunion du Comité prévue aujourd'hui, conformément au paragraphe 89(3) du *Règlement de procédure* afin que la question puisse être présentée au Comité de l'urbanisme et au Conseil en août 2018 et afin de prévenir tout autre délai en ce qui concerne l'aménagement du site, qui a été approuvé par le Conseil le 27 février 2013.

Le Sous-comité ADOPTE la motion n° SCPB 32/3.

Motion N° SCPB 32/4

Motion du vice-président B. Padolsky

ATTENDU QUE le rapport ACS2013-PAI-PGM-0004 a été approuvé par le Conseil municipal lors de sa réunion tenue le 27 février 2013;

ATTENDU QU'un permis de démolir un édifice historique et de construire un nouveau bâtiment a été délivré, compte tenu de l'approbation du Conseil obtenue le 27 février 2013;

ATTENDU QUE le permis de démolir un édifice historique et de construire

un nouveau bâtiment du requérant est échu le 27 février 2015;

ATTENDU QUE le requérant a présenté une demande de permis de démolir le 20 avril 2018; et

ATTENDU QUE le requérant a indiqué son intention de construire un bâtiment identique, comme il a été précédemment approuvé;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE :

Que le Sous-Comité du patrimoine bâti recommande au Comité de l'urbanisme de recommander à son tour au Conseil :

- 1. d'approuver la demande de démolition de l'immeuble situé aux 488-500, rue Bank;**
- 2. d'approuver la demande de construction d'un nouvel immeuble aux 488-500, rue Bank en fonction des plans déjà approuvés;**
- 3. de déléguer au directeur général de Planification, Infrastructure et Développement économique le pouvoir d'apporter des changements mineurs de conception;**
- 4. De délivrer le permis en matière de patrimoine dont la date d'expiration est fixée à deux ans après la date d'émission.**

(Nota : Le délai réglementaire de 90 jours d'examen de cette demande, exigé en vertu de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, prendra fin le 24 octobre 2018.)

(Nota : L'approbation de la demande de modification aux termes de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario* ne signifie pas pour autant qu'elle satisfait aux conditions de délivrance d'un permis de construire.)

David Maloney, urbaniste I, Emprises, Patrimoine et Design urbain, Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique, donne des renseignements généraux sur la motion.

Le Sous-comité ADOPTE ensuite la motion n° SCPB 32/4.

AUTRES QUESTIONS

MAISON MAGEE – 1119, RUE WELLINGTON OUEST

Motion N° SCPB 32/5

Motion du vice-président B. Padolsky

IL EST RÉSOLU que le Sous-comité du patrimoine bâti sursoie à l’alinéa 83(4)(a) du *Règlement de procédure* afin de prendre connaissance d’une mise à jour du personnel concernant la maison Magee (1119, rue Wellington Ouest), et dispense le personnel de l’obligation de présenter un rapport écrit à ce sujet, de façon que le Comité puisse recevoir rapidement la mise à jour consécutive à l’effondrement des murs du bâtiment, le 24 juillet 2018.

Le Sous-comité ADOPTE la motion n° SCPB 32/5.

Les intervenants suivants font le point sur la question :

- Court Curry, gestionnaire, Emprises, Patrimoine et Design urbain, Direction générale de la planification, de l’infrastructure et du développement économique;
- Jake Gravelle, gestionnaire de programme, Application des règlements municipaux, Direction générale des services de protection et d’urgence;
- John Buck, gestionnaire et chef adjoint du service du bâtiment, Inspection des bâtiments et application des règlements et des lois, Direction générale de la planification, de l’infrastructure et du développement économique;
- John G. Cooke, John G. Cooke & Associates Ltd.

Le conseiller du quartier, Jeff Leiper, est présent et prend part à la discussion sur ce point.

Le Sous-comité reçoit de John Cooke les communications suivantes, dont des copies sont conservées au greffe municipal :

- lettre de John Cooke à la Ville, datée du 25 juillet;

- rapport de John Cooke à la Ville, daté du 26 juillet;
- rapport d'examen des lieux envoyé par John Cooke à la Ville, daté du 27 juillet;
- lettre de John Cooke à la Ville, datée du 31 juillet;
- présentation PowerPoint de John Cooke.

Le personnel responsable du patrimoine prévoit présenter au Sous-comité son rapport sur la question à l'automne 2018.

DIFFUSION DE RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

- **PROPOSITIONS DE MODIFICATION AU PLAN OFFICIEL ET AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 552, RUE BOOTH**

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 13 h 42.

Coordonnateur du comité

Président